

TRIBUNES LIBRES, DÉBATS, MOTIONS...

Après la conférence du 11 décembre

A Poitiers, des militants ouvriers et syndicalistes décident de se constituer

en comité de liaison départemental pour l'unité

Réunis à Poitiers le 16 décembre, des militants syndicalistes de la CGT, de FO, de la FSU, de SUD, des adhérents du POI se sont retrouvés pour entendre le compte rendu de mandat des camarades qu'ils avaient délégués à la conférence nationale pour l'unité ouvrière pour arrêter le bras destructeur du gouvernement, qui s'est tenue samedi 11 décembre 2010. Afin de poursuivre et d'approfondir l'échange politique permanent entre eux, dans le respect de l'indépendance de leurs diverses organisations, ces militants ont décidé de se constituer en comité de liaison de la Vienne pour l'unité ouvrière. Ils ont consigné leur appréciation commune dans la déclaration constitutive publiée ci-dessous.

ous nous sommes pleinement retrouvés dans
les interventions des
militants de toutes tendances dont le journal
du POI, *Informations*ouvrières, publie cette
semaine de larges extraits, militants qui, comme nous, partout dans le pays, deux

mois durant, se sont engagés dans la lutte de classe directe sur le mot d'ordre unificateur de "Retrait du projet de loi gouvernemental contre les retraites", cherchant à surmonter par tous les moyens les obstacles dressés par les chefs de "l'intersyndicale nationale", qui se sont jusqu'au bout refusés à appeler à la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait et à bloquer le pays pour faire plier le gouvernement.

Nous nous retrouvons quand ce délégué de Saint-Nazaire rappelle qu'on a été "à deux doigt d'y arriver".

Nous sommes d'accord avec cette responsable CGT de l'AP-HP expliquant: "J'ai sur le cœur les raffineries et les éboueurs, qui ont été laissés tout seuls dans la grève! On ressent de l'amertume, mais on n'est pas abattu. Il faut qu'on apprenne à gommer nos différences, car en face, ils sont soudés (...). J'ai réclamé l'abrogation de la loi. Il va y avoir la réforme sur la dépendance... Il faudra l'unité!"

"Quand notre lutte de classe,

qui a été entravée dans

reprendra son cours

les conditions que l'on sait,

avec une force explosive plus

grande encore, quelle force

construire pour aider à créer

les conditions de la victoire ?"

aurons-nous commencé à

D'accord, aussi, avec ce chauffeur poids lourd, militant CGT, qui souligne: "Avec mes camarades, nous avons déploré le refus des dirigeants d'appeler à la grève générale jusqu'au retrait total, mais en vous voyant ici nombreux, je me sens revigoré. Il nous faut trouver un moyen pour que cela n'arrive plus."

D'accord, par conséquent, avec ce militant FO des communaux de Marseille, qui, après avoir discuté avec les responsables CGT du port autonome, constate: "Si cette liaison avait été faite avant, on y serait peut-être arrivé."

Pour nous, ces interventions résument à leur manière l'expérience que nous avons faite nous-mêmes, et elles nous confirment dans notre conviction que rien n'est plus urgent que de répondre à cette question :

"Quand notre lutte de classe, qui a été entravée dans les conditions que l'on sait, reprendra son cours avec une force explosive plus grande encore — et le plus tôt serait le mieux —, quelle force aurons-nous commencé à construire pour aider à créer les conditions de la victoire ? Car n'est-ce pas ainsi que nous pourrons ouvrir une issue à la crise sans fin dans laquelle le système capitaliste nous entraîne, cette crise que gouvernements de toutes couleurs politiques et "partenaires sociaux responsables" prétendent nous faire payer au nom de la "nécessaire réduction des déficits" et du sauvetage de l'euro ?"

ous nous félicitons que des débuts de réponses aient été apportés à ces questions à l'occasion de la conférence nationale. Ainsi a-t-il été nettement affirmé que la "dette publique" n'est pas celle des travailleurs ni celle des peuples, mais bien celle des patrons, des banquiers et des spéculateurs. Pas question, donc, de la payer au prix de la destruction de nos droits et garanties si durement conquis. Aucun consensus pour payer la dette!

Abrogation de toutes les contre-réformes qui minent nos droits en conséquence des "plans d'austérité" (retraites, lycées, santé, La Poste, Equipement, réforme territoriale, etc.). Interdiction des plans de licenciements et des déloca-

lisations qui continuent de plus belle, comme à l'usine Buroform, à Valdivienne. Et parce qu'il n'est pas de négociation sociale digne de ce nom qui ne commence par l'affirmation du cahier revendicatif des travailleurs pour y revenir encore et toujours, alors aucune subordination, aucune intégration, aucune association de nos organisations syndicales au prétendu dialogue social constructif appelé de ses vœux par Fillon dans le cadre de la loi du 20 août 2008 sur la représentativité!

Car non, décidément, ce n'est pas aux organisations ouvrières d'élaborer les mesures d'austérité dictées par le capital et ses institutions, pour ensuite en garantir la mise en œuvre, n'en déplaise à la mal nommée Confédération européenne des syndicats et à ses partisans en France!

Poitiers, lors d'une de nos rencontres préparatoires à la conférence, une militante de la CGT a littéralement explosé de colère : "On va en arriver où, si ça continue ? Aux soupes populaires ? (...) Alors, quand je vois qu'on nous appelle à manifester en pleines vacances et le lendemain du vote de la loi, j'enrage."

Comment ne pas partager l'indignation et la colère de cette militante quand l'"intersyndicale" CGT, CFDT, FSU, UNSA

de la Vienne appelle à un "grand rassemblement avec soupe populaire" devant la préfecture, à Poitiers, le 15 décembre dernier, dans le cadre de l'appel de la CES ? N'est-ce pas parce que la réduction des déficits publics jugée nécessaire par ces "partenaires sociaux responsables" conduit tout droit aux soupes populaires que ceuxlà en viennent à les organiser euxmêmes ? A l'évidence, oui. Mais ils s'y sont cassé les dents, devant finalement renoncer à leur mascarade devant le bide qui s'annonçait! Tout simplement que les syndiqués n'entendaient pas marcher dans la combine...

Lors de la conférence nationale, une camarade déléguée par 45 métallos du Jura nous a invités à "poursuivre nos réunions, nos échanges maintenant pour l'abrogation de la loi sur les re-

traites, car une nouvelle vague d'attaques se prépare..." Cette camarade a mille fois raison : "On va à de nouveaux affrontements, c'est inéluctable." Rappelant que, dans son département, "au point le plus fort de la grève (...), l'unité d'action pour le retrait a pu être réalisée entre les fédérations de la métallurgie FO, CGT et CFDT", cette camarade a mille fois raison aussi de souligner : "L'attitude des salariés n'aurait pas été la même si Thibault et Chérèque avaient appelé à la grève générale. On n'était pas loin d'y arriver. Il faut poursuivre ce combat, on n'a pas gagné sur la revendication, mais on a gagné gros, car on a réalisé l'unité à la base. Les quatre manifestations, les métallos, on les a faites avec tous les syndicats unis pour le retrait. Ça pèsera pour le mouvement à venir."

lors oui, ce que nous avons commencé à réaliser en préparant la conférence nationale pour l'unité ouvrière, ça pèsera pour le mouvement à venir, à condition toutefois que l'appel adopté par les 330 délégués réunis à Issy-les-Moulineaux devienne une force matérielle à travers le resserrement des liens politiques noués entre militants ouvriers de toutes tendances, au plan professionnel comme au plan interprofessionnel, dont nous avons commencé à retrouver le sens profond, celui de l'unité des intérêts de la classe ouvrière.

Nous-mêmes, qui nous sommes réunis à Poitiers autour de l'appel adopté le 3 novembre dernier, et à nouveau ce 16 décembre, à l'occasion du compte rendu de la conférence nationale, nous décidons:

- de faire nôtre l'appel de la conférence nationale, qui colle parfaitement à nos préoccupations ;
- de nous constituer sans attendre en comité de liaison départemental ;
- de recontacter tous les signataires de l'appel départemental qui ne pouvaient être présents ce soir ;
- de multiplier les regroupements dans tous les secteurs ;
- de rechercher la libre discussion avec toutes celles et tous ceux qui, bien qu'intéressés à notre initiative, n'ont pas jugé ou bon ou utile de s'y associer jusqu'à maintenant.

Nous sommes convaincus que c'est en poursuivant la libre discussion entre nous dans le cadre de la démocratie ouvrière et en œuvrant à la réalisation de l'unité d'action scellée par les revendications décidées par les travailleurs eux-mêmes avec leurs organisations indépendantes, maintenant, tout de suite, que nous réunirons les conditions de la victoire demain.

Voilà pourquoi, dans nos localités, nos quartiers, nos secteurs professionnels, nous décidons d'œuvrer tous ensemble pour faire triompher l'unité pour la défense et la reconquête de tous nos droits.

Militants de toutes tendances, rejoignez-nous!"

Les facteurs, unis avec leurs organisations syndicales, remportent un premier succès

En marge de la réunion, des professeurs de lycée et de lycée professionnel affiliés à des organisations syndicales diverses sont tombés d'accord pour considérer que la lutte unie devait être engagée au plus vite contre la réforme des STI et la réforme des secondes, qui voit d'ores et déjà dans l'académie de Poitiers une cinquantaine de professeurs de chimie enseigner les mathématiques... Ils ont indiqué avoir saisi leurs syndicats et précisé qu'ils prendraient toute initiative qui s'impose.

De leur côté, des camarades postiers ont tenu à souligner que, au centre de distribution du courrier de Poitiers, les liens de confiance tissés avaient favorisé la mobilisation des collègues. Ainsi, les facteurs, unis avec leurs sections syndicales CGT-FAPT, FO-COM et SUD-PTT, viennent d'arracher la suppression d'une semaine de sécabilité pourtant programmée de longue date. Sur la lancée, une pétition intersyndicale est actuellement soumise à la signature des collègues sous forme d'une charte d'unité pour s'opposer au recours systématique à la sécabilité.

Budget de l'Etat Un pillage organisé au profit

Une dette, un déficit fabriqués

Yan Legoff

e mur de la dette », « la nécessaire réduction des déficits »... Dès que l'on entend parler du budget de l'Etat, alors les médias, les dirigeants politiques de droite et de « gauche », les institutions de l'Union européenne ou du Fonds monétaire international et même certains responsables syndicaux au plus haut niveau utilisent un vocabulaire qui relève de la contrainte et de la fatalité. A les entendre, il faudrait se faire une raison et accepter des sacrifices (plus ou moins grands, plus ou moins « partagés », selon les uns et les autres) pour « préserver les générations futures ». Ce dossier se propose de démontrer que ce ne sont que des mensonges. Un Etat n'est pas une entreprise ou un individu. Recettes et dépenses de l'Etat, avec le solde qui en résulte (déficit ou surplus), procèdent d'abord de décisions politiques : le Parlement vote le budget, sur proposition du gouvernement. Précisons que, depuis 1992, le traité de Maastricht encadre les dépenses et les recettes permises.

Contrairement à des idées reçues, les dépenses de l'Etat n'ont pas dérapé depuis trente ans. C'est même l'inverse : leur montant, rapporté à la totalité des richesses produites en France que les économistes mesurent par le produit intérieur brut (PIB), a diminué — oui, diminué!

Les statistiques de l'INSEE et du ministère du Budget montrent que le PIB a été multiplié « en valeur » (c'est-à-dire sans correction due à l'inflation) par 5,7 entre 1978 et 2008. Sur la même période, les dépenses de l'Etat ont été multipliées par 5 environ, c'est-à-dire moins que le PIB. Conclusion : le poids relatif des dépenses de l'Etat a été réduit, et pourtant sa dette a explosé (passant de 55 milliards d'euros en 1980 à 1 250 milliards au

deuxième trimestre 2010, soit une multiplication par

omment est-ce possible ? Par tous les bouts (exonérations, diminu-

des idées reçues, 22,7 en trente ans). les dépenses de l'Etat n'ont pas dérapé depuis trente ans. C'est même l'inverse"

"Contrairement à

tions d'impôts), les gouvernements successifs ont opéré un véritable siphonage du budget de l'Etat au profit du patronat, des marchés financiers et des plus hauts revenus, faisant reporter sur les classes populaires une part sans cesse croissante du budget tout en organisant le démembrement de nombreux services publics. Ce pillage s'est encore accéléré en 2009 et 2010 avec les plans de sauvetage et autres plans de « relance » destinés à renflouer les grandes entreprises et les banques, qui affichent depuis de copieux profits. Ces dernières gagnent sur tous les tableaux : le gonflement de la dette est une aubaine pour les marchés financiers (banques, compagnies d'assurances, fonds de pension), qui perçoivent 50 milliards d'euros par an d'intérêts de l'Etat français.

Tout l'impôt sur le revenu collecté en un an y passe! Le paiement de ces intérêts accroît encore à son tour le « déficit », donc la dette, donc le montant des intérêts futurs. Pour que ce système infernal ne s'effondre pas, le gouvernement doit parvenir à imposer des plans de « rigueur » sans cesse plus draconiens. Et c'est bien là leur premier souci... Autant de raisons, pour le mouvement ouvrier, de ne pas céder au chantage de la dette. Celle-ci n'est pas plus légitime que la dîme du Moyen Age, abrogée par les révolutionnaires de 1789.

120 milliards d'euros de cadeaux fiscaux

Dossier rédigé par Jean Grillet

Depuis 2000, en particulier, le patronat et les plus hauts revenus ont vidé les caisses de l'Etat à hauteur de 120 milliards d'euros ! C'est un chiffre tout à fait officiel.

Le député UMP Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée natonale, estime que, « entre 2000 et 2009, le budget général de l'Etat aurait perdu entre 101,2 et 119,3 milliards de recettes fiscales » (rapport nº 2689, déposé le 30 juin 2010 à l'Assemblée nationale).

Cela concerne essentiellement des allégements d'impôts pour les plus riches, la compensation par l'Etat des exonérations de cotisations

sociales des entreprises, la prise en charge par l'Etat du paiement d'une partie de la taxe professionnelle en lieu et place des entreprises. Ces allégements ont commencé dès 2000, sous le gouvernement Jospin (26 milliards d'euros de cadeaux pour les plus fortunés pour les seules années 2000 à 2002). Détaillons.

Les principales mesures

• Impôt sur le revenu

L'impôt est progressif (voir page 13). Il est calculé par tranche de revenu, avec un taux qui varie en fonction du revenu. Depuis la fin des années 1980, le taux de la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu a diminué régulièrement, passant de 65 % à 40 % en 2008. Le nombre de tranches a été réduit dans la même période de douze à cinq. Cette politique a permis aux contribuables les plus fortunés de récupérer plus de 50 milliards d'euros entre les années 2000 et 2007 $(source: rapport\ parlementaire\ {\it ``La\ loi\ fiscale'}$ depuis 2002 »).

Autres recettes fiscales

Les allégements ont été concentrés sur les successions, les donations et l'impôt de solidarité sur la fortune. Le coût estimé de ce nouveau cadeau aux plus riches est de plus de 3,5 milliards d'euros.

Impôt sur les sociétés

10 milliards d'euros de baisses de l'impôt sur les sociétés entre 2000 et 2009, avec des allégements comme le crédit impôt recherche, la taxation à taux réduit des plus-values à long terme de titres de participations...

En 2009, le montant encaissé de l'impôt sur les sociétés a chuté. Il est passé de 45 milliards d'euros à 20 milliards d'euros, avec des allégements de 10 milliards d'euros au nom du « plan de relance ». De plus, le gouvernement les autorise à soustraire de leurs bénéfices futurs et anciens les pertes qu'elles auraient subies en 2009. Coût estimé : la bagatelle de 36 milliards d'euros dans les années à venir, ce qui a fait dire à un cabinet d'affaires que « l'impôt sur les sociétés n'est pas l'impôt qui coûte le plus cher aux entreprises, contrairement à la taxe professionnelle » (qui vient d'être supprimée par le gouvernement).

TVA

Le taux réduit de la TVA pour la restauration (passage de 19,6 % à 5,5 %) coûte en année pleine 3 milliards d'euros à l'Etat. C'est encore un cadeau, car, dans la très grande majorité des cas, cette baisse ne s'est pas répercutée dans le prix des

Prise en charge des impôts ou cotisations sociales du patronat par l'Etat

— La taxe professionnelle était payée par les **entreprises.** Dès 1999, le gouvernement Jospin a commencé à exonérer les entreprises du paiement de cette taxe (suppression de la « part salaire »), ce que tous les gouvernements successifs ont poursuivi.

L'Etat paie à la place des entreprises : coût estimé à 15 milliards d'euros par an.

— Les exonérations des cotisations sociales des entreprises que l'Etat compense à la Sécurité sociale : coût estimé à 22 milliards d'euros.

C'est énorme: 37 milliards d'euros par an pour renflouer les patrons, les capitalistes, uniquement sur ces deux postes.

Ils osent nous faire le chantage de la dette pour s'attaquer à nos retraites, à notre Sécurité sociale, à nos services publics.

Qui crée ce déficit ?

Comment « l'intersyndicale » ose-t-elle se prononcer pour la « nécessaire réduction des déficits publics » dans sa déclaration du 29 novembre 2010, alors qu'officiellement 120 milliards d'euros d'allégements fiscaux ont été consentis au patronat, aux spéculateurs? Et ce n'est pas tout.

• Le paiement des intérêts de la dette

Conséquences de ce pillage : le « déficit », qui alimente la dette de l'État. Pour se financer, l'Etat emprunte aux banques, aux assurances, aux fonds d'investissement, qui ont bénéficié de ces allégements massifs d'impôts.

Cerise sur le gâteau, ces institutions financières ont reçu 45 milliards d'euros d'intérêts en 2009. Ce chiffre passera à 53 milliards d'euros en 2013, soit l'équivalent du montant de l'impôt sur le revenu.

Non, décidément, la dette de l'Etat n'est pas la nôtre! Non au chantage de la dette! Annulation de la dette!

QUELQUES CHIFFRES EN RÉSUMÉ

120 MILLIARDS D'EUROS C'est le montant des allégements d'impôts au bénéfice du patronat et des grosses fortunes entre 2000 et 2009.

45 MILLIARDS D'EUROS Ce sont les intérêts de la dette (creusée par les cadeaux fiscaux précédents) versés aux banques en 2009.

145 MILLIARDS D'EUROS C'est le montant 2009 du déficit de l'Etat.

20 MILLIARDS D'EUROS

Conclusion des trois chiffres précédents : grâce aux gouvernements successifs, les capitalistes ont donc pillé le budget de l'Etat (par des allégements d'impôts et par le règlement des intérêts de la dette) pour un montant supérieur de 20 milliards d'euros au déficit!

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ.

Les actionnaires du CAC 40 empochent la mise

Les quarante plus grandes entreprises françaises (le CAC 40) viennent de verser cette année à leurs actionnaires 36 milliards d'euros de dividendes (source : le magazine L'Expansion, daté de décembre 2010). Les dividendes par actions de vingt-quatre groupes du CAC 40 ont augmenté de 110 % entre 2003 et 2009.

Les milliardaires échappent aux mailles de l'impôt

Une enquête de Médiapart révèle que les impôts versés par la milliardaire Liliane Bettencourt ont été soumis à une imposition dérisoire, équivalant à seulement 20 % de ses revenus et à 0,17 % de son patrimoine.

96 % des grandes entreprises ne paient aucun impôt sur leurs bénéfices...

Un organisme de la Cour des comptes (le Conseil des prélèvements obligatoires) indique que, sur 12 000 entreprises de plus de 2 000 salariés, seules 500 (4 %) ont versé une contribution à l'impôt sur les sociétés, à un taux moyen d'imposition de 13 %, en utilisant toutes les astuces de la législation (rapport d'octobre 2009, "Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée").

... mais pour Fillon, elles en paient encore trop!

Officiellement, les grandes entreprises sont toutes taxées à un taux de 33 %. Mais Fillon, dans son discours à l'Assemblée nationale le 24 novembre, le trouve encore trop haut, alors qu'il était de 50 % en 1985 : « La fiscalité directe sur les entreprises est en moyenne supérieure de cinq points à ce qu'elle est chez nos voisins européens. »

Alors que le gouvernement prépare dans les prochains mois une "réforme fiscale" de plus, des rapports officiels, mais peu médiatisés, révèlent la véritable origine de la dette de l'Etat

du patronat et des grandes fortunes

Quatre clés pour comprendre

Comment l'Etat finance ses déficits

Le déficit public s'élève pour 2009 à 144 milliards d'euros (contre 50 milliards les années précédentes). Cette augmentation du déficit de plus de 90 milliards d'euros est une conséquence directe du « plan de relance » conduisant à renflouer les banques et les spéculateurs.

La dette qui en résulte est constituée de l'ensemble des emprunts contractés et non remboursés pour couvrir l'ensemble des déficits antérieurs et le déficit en cours.

Ces emprunts ont été faits auprès de vingt et une banques agréées, qui revendent ensuite ces titres auprès de leurs investisseurs (fonds de pension, assurances, organismes de placement collectif des valeurs mobilières, hedge funds...). C'est un véritable marché financier, où ces « investisseurs » exigent des taux d'intérêt encore plus élevés lorsque le déficit public s'accroît (voir la Grèce).

Dans un langage d'initiés, les banquiers ne parlent pas de « taux d'intérêt », mais de « primes de risque ». Une notation des Etats est établie régulièrement par des « agences de notation » internationales qui évaluent politiquement la capacité des gouvernements à payer les intérêts de la dette. Toute baisse de la notation attribuée à un Etat est suivie d'une augmentation des taux d'intérêt qui lui sont exigés pour emprunter, ce qui accroît encore le déficit...

C'est la dictature des marchés financiers. C'est le chantage pour faire accélérer les contre-réformes (en particulier celles des retraites), le démantèlement de tous les services publics.

Impôt progressif et impôt proportionnel

L'impôt proportionnel applique un taux de prélèvement identique quels que soient les revenus du contribuable. C'est donc le plus injuste. La TVA et la CSG sont des impôts proportionnels.

Pour l'impôt progressif, le taux d'imposition augmente avec le montant des revenus. C'est le cas pour l'impôt sur le revenu. Plus le revenu est élevé, plus la proportion acquittée sous forme d'impôt est grande.

Cette progressivité de l'impôt sur le revenu a été sérieusement mise à mal depuis les trente dernières années. Mais il reste encore un impôt progressif.

Exemples • un couple avec deux enfants percevant chacun 1 500 euros net par mois paiera 4 684 euros par an pour la TVA, soit 13 % de son revenu (calcul fait sur la base de sources INSEE), et 786 euros d'impôt sur le revenu (2 % de son revenu);

 un couple avec deux enfants percevant chacun 8 350 euros net par mois paiera 9 000 euros par an pour la TVA, soit 5 % seulement de son revenu, et 42 617 euros d'impôt sur le revenu (21 % de son revenu).

Le traité de Maastricht, un tournant majeur

Depuis 1992, les gouvernements se sont engagés à répondre aux exigences de la Commission de Bruxelles de ramener les déficits publics à 3 % du produit intérieur brut (PIB). Ils situent leurs actions destructives dans le cadre de l'article 104 des traités de Maastricht et d'Amsterdam : « Les Etats membres évitent les déficits publics excessifs. La Commission examine notamment si la discipline budgétaire a été res-

Pour tenir les engagements européens, le gouvernement français s'est engagé auprès de Bruxelles à réaliser 40 milliards d'euros d'économies pour 2011 (démantèlement de tous les services publics, des territoires...), alors que, dans le budget 2010, le déficit public a explosé par le coût du « plan de relance » aux banques et aux grandes entreprises - coût évalué officiellement à 70 milliards d'euros.

Partout en Europe, la fiscalité des entreprises et des ménages les plus aisés a été allégée au nom de la lutte contre la concurrence fiscale, contre les délocalisations. Le but de l'Union européenne est de libérer les marchés « des entraves fiscales » générées par des politiques fiscales nationales. Comment peut-on, dans ces conditions, demander à l'Union européenne de « réguler la finance » comme le fait « l'intersyndicale ČFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA » dans sa déclaration du 29 novembre, et avec elle les directions du PS, du PCF ou du Parti de gauche?

LOLF et RGPP

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF, 2001), qui a bouleversé la comptabilité de l'Etat, est une loi consensuelle, dite loi Migaud-Lambert : Migaud, ancien député PS, nommé par Sarkozy président de la Cour des comptes, et Lambert, ancien sénateur UMP, nommé lui aussi à la Cour

La comptabilité LOLF s'inspire de la comptabilité d'entreprise. Elle permet d'analyser le coût des différentes actions de l'administration avec des indicateurs de performance pour remettre en cause les dépenses publiques. Elle prône la déconcentration de la gestion des personnels, tentant d'écarter le statut général de la fonction publique, qui reste l'obstacle majeur.

Ainsi, la LOLF permet à tout établissement d'utiliser les salaires non versés pour financer d'autres dépenses...

La LOLF a son prolongement dans la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui réexamine l'organisation des administrations publiques, prône la fusion comme celle des Impôts et du Trésor, pour réduire les effectifs, pour casser le service

Pour ce faire, le gouvernement a publié, juste après la loi sur les retraites, le 16 novembre 2010, un décret d'application sur « la reconversion professionnelle » des fonctionnaires, qui permet leur licenciement en les mettant en disponibilité d'office.

LES SERVICES PUBLICS DÉMANTELÉS

300 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique en six ans

2008-2010 : 100 000 emplois supprimés dans la fonction publique, sans compter les emplois budgétés, mais non pourvus (estimés à 100 000), en application de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), qui permet de récupérer les crédits de personnel.

2011-2013: 100 000 suppressions à venir. Pour la seule année 2011, 31 368 emplois seront supprimés dans la fonction publique :

– 16 000 pour le ministère de l'Education nationale: 8 967 pour le premier degré, dont 5 600 instituteurs qui font les remplacements, 4 800 pour le second degré;

— 3 127 pour le ministère du Budget ;

— 1 595 pour le ministère de l'Intérieur ;

gel des dotations aux collectivités territoriales entre 2011 et 2013 : l'Etat récupé-

rera 2,5 milliards d'euros sur le dos des communes, des départements...;

- réduction de 10 % d'ici à 2013 des dépenses de fonctionnement des adminis-

blocage des traitements des fonctionnaires;

— baisse du budget du logement social. Face aux dirigeants des 500 opérateurs publics réunis le 13 décembre, le ministre du Budget, François Baroin, martèle : « 2011, c'est l'année où tout le monde est embarqué sur le même bateau de la réduction des déficits publics », « On n'a plus le choix, il faut faire des économies ».

— Le Premier ministre vient d'attaquer le service de la météo, et il veut supprimer la moitié des centres départementaux de Météo France.

– Depuis le 1er janvier 2010, les directions départementales de l'Equipement (DDE) ont cessé d'exister, une partie de leurs missions étant transférées aux régions.

– Au ministère des Finances, avec la fusion du Trésor et des Impôts, et les 20 000 emplois supprimés depuis 2002, les files d'attente interminables se multiplient au gui-

708 trésoreries locales ont été fermées entre 2000 et 2007, soit une sur cinq, faisant disparaître un service public de proximité pour les citoyens et les maires des petites communes.

De plus, de nombreux emplois sont supprimés dans les services chargés de détecter la fraude fiscale, ce qui va encore réduire les contrôles dans les entreprises.

Le PS veut fusionner la CSG et l'impôt sur le revenu

Nicole Bernard

ans son programme « Convention égalité réelle », le Parti socialiste annonce qu'il veut « mieux redistribuer les richesses par la fiscalité ». Comment ? « Par la création d'un grand impôt citoyen fusionnant l'impôt sur le revenu et la CSG ».

Ainsi donc, loin d'abroger la contribution sociale généralisée, qui ponctionne, depuis sa création par Rocard en 1991, les salariés, les chômeurs, les retraités, le Parti socialiste se propose d'en faire la pierre angulaire de la « redistribution des richesses ».

La CSG est un impôt d'un type très particulier:

— Il s'applique au premier euro, alors que l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques — NDLR) n'est pas dû par les contribuables les plus démunis.

— Le taux est le même pour un salarié au Smic et pour un salarié percevant un salaire de trois fois le Smic. C'est donc vraiment un impôt qui « saigne le malheu-

Fusionner la CSG et l'IR (impôt sur le revenu — NDLR), c'est donc créer un grand impôt auquel tout le monde, même les plus démunis, serait assujetti. Ce qui explique que l'exigence du PS soit partagée par le nouveau patron de l'UMP, Jean-François Copé. Pour habiller cette proposition aux effets catastrophiques, celui-ci plaide pour la «familiarisation » de la CSG, c'est-à-dire l'intégration du quotient familial dans son calcul : « Les ménages avec enfant y gagneraient.»

L'« égalité réelle » prônée par le programme du PS consistet-elle à ce que les plus démunis soient appelés à payer pendant que les plus riches continuent de voir leurs plusvalues augmenter?

Ce ne serait pas la première fois que l'exigence d'égalité est utilisée pour réduire les acquis arrachés au fil des années. On l'a vu, en matière de retraites, avec la question des majorations de durée d'assurance pour enfant dont bénéficient les femmes.

Reste une question vitale. Aujourd'hui, les 62,8 milliards d'euros que rapporte la CSG financent une partie des dépenses d'assurance maladie, une partie des prestations familiales et une partie des pensions via le Fonds de soli-

La CSG est un impôt, oui, mais, pour le moment, elle ne sert qu'à la Sécurité sociale. Or sa fusion avec l'impôt sur le revenu en fait un impôt non affecté, comme le reste des impôts directs et indirects.

S'agit-il alors, pour le PS, de revenir à un financement de la Sécurité sociale uniquement basé sur les cotisations prélevées sur les salaires ?

La réponse est donnée par l'un des principaux promoteurs de la fusion CSG-IR, François Hollande.

Il déclarait, le 21 octobre 2009, à Périgueux : « Je considère qu'aujourd'hui, la part de l'impôt doit être élargie et la part des cotisations sociales réduite ; je ne considère plus normal aue les cotisations sociales (employeur) servent à financer la politique familiale ; il n'est pas normal non plus que sur le chômage, ce soient essentiellement les cotisations qui servent de ressources. » On ne peut être plus clair. C'est exactement ce que demande le Medef depuis 2001 : que la CSG finance la maladie et la famille, puisque, selon l'ex-patron des patrons, Ernest-Antoine Seillière, « le système de santé ne s'adresse plus aux salariés, mais à tous les citoyens. Il n'est plus financé par de la cotisation, mais également par l'impôt (CSG). »

ÉCLAIRAGE

La CSG a été créée en 1991 par le gouvernement PS de Michel Rocard pour un « financement plus juste de la Sécurité sociale »

« Plus juste »? La CSG est payée à 90 % par les salariés, les retraités, les chômeurs, les malades. De 1,1 % en 1991, elle est passée à 2,4 % en 1993, à 3,4 % en 1997, à 7,5 %

Dans le même temps, en 1990 et 1991, les opérations de déplafonnement ont fait baisser de 2 % le taux des cotisations allocations familiales (payées par les seuls employeurs) et de 0,96 % pour les accidents du travail. Voilà ce que le PS appelle un financement « plus juste »!